

---

Séance du 4 Janvier 2022

---

**Nombre de membres**

en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 10

L'an 2022, le 4 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

**Date de la convocation:** 21/12/2021

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mmes : BAUMANN Michèle, THOMAS Laëtitia, MM : BRETON Alain, DA SILVA Jean, DESREUMAUX Marc, DUC Bernard, HENNEQUIN Patrice, PROSPER Mickaël  
Excusé(s) ayant donné procuration : M. GAGNAN Thomas à M. DENIS Bruno  
**Secrétaire de séance:** M. HENNEQUIN Patrice

**1. Compte rendu du Conseil municipal du 07/12/2021**

**2. Compte rendu des réunions**

SIEOM : tri des poubelles et RIFSEEP  
CCBVL : RIFSEEP et méthaniseur  
SIAEP : Travaux de sécurisation  
Commission moyens généraux de la CCBVL

**3. Devis de l'entreprise Villedieu pour les fenêtres de la mairie**

*Délibération 012022*

Monsieur le Maire indique que les deux fenêtres de la salle du Conseil et la fenêtre des archives doivent être changées.

Trois devis ont été demandés et deux reçus dont le détail est ci-dessous :

- Entreprise Villedieu pour un montant de 5793€ HT soit 6951,60€ TTC
- Entreprise Crénobois pour un montant de 10035€ HT soit 12042€ TTC

**Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise VILLEDIEU pour un montant de 5793€ HT soit 6951,60€ TTC**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**4. Renouvellement de l'assurance statutaire GROUPAMA**

*Délibération 022022*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'examiner la proposition d'assurance statutaire du personnel proposée par Groupama dans le cadre du renouvellement du contrat.

Le contrat présenté a pour objet de garantir le remboursement, de tout ou parties des dépenses que l'Assuré, conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, a engagé à son égard des agents.

La base des cotisations est la masse salariale.

Il est proposé le renouvellement pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2025.

**Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **d'accepter le renouvellement du contrat avec Groupama pour une franchise 10 jours fermes,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat et tout document y afférent.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**5. Devis pour le rapport paysagiste Place de la Mairie**

*Délibération 032022*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise ORLING a mandaté un paysagiste pour réaliser une étude préalable aux travaux de réhabilitation de la place de la mairie.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ROCHER ROUGE pour un montant de 1430€ HT soit 1716€ TTC.

**Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise ROCHER ROUGE pour un montant de 1430€ HT soit 1716€ TTC,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**6. Devis complémentaire pour le Permis d'aménager ORLING**

*Délibération 042022*

Monsieur le Maire explique que les Bâtiments de France nous imposent de faire une demande de permis d'aménager pour les travaux de la Place de la Mairie.

Cette prestation n'étant pas comprise dans le devis initial de l'entreprise ORLING pour la maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire propose le devis complémentaire pour un montant de 2500€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de retenir le devis complémentaire de l'entreprise ORLING pour un montant de 2500€ TTC

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### 7. Devis pour la gestion de la dématérialisation via SEGILOG

Délibération 052022

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BERGER-LEBRAULT/SEGILOG pour la mise en place de l'intégration des factures dématérialisées via CHORUS PRO ainsi que la mise en place de la transmission dématérialisée des actes (délibérations) vers la Préfecture.

Le devis est pour un montant de 1420€ HT soit 1704€ TTC (installation, achat des certificats) pour la première année puis 220€ HT soit 264€ TTC par an.

Après délibérations, le Conseil municipal, à la majorité,

- DECIDE de la mise en place de l'envoi dématérialisé de tous les actes transmissibles au représentant de l'Etat via l'application ACTES

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BERGER-LEBRAULT/SEGILOG pour un montant de 1420€ HT soit 1704€ TTC (installation, achat des certificats) pour la première année puis 220€ HT soit 264€ TTC par an

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat avec BERGER-LEVRAULT

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le préfet pour la transmission électronique de l'ensemble des actes de la collectivité

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

#### 8. Devis de B. PESCHARD pour l'entretien de la commune en 2022

Délibération 062022

M. le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise PESCHARD Bastien pour l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2022.

Le montant total du devis s'élève à 9714.86 € HT, soit 11657.83 euros TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise PESCHARD Bastien pour l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant de 9714.86 € HT, soit 11657.83 euros TTC.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### 9. Retrait de délégations au 1er Adjoint

Délibération 072022

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les délégations ont été retirées au 1er Adjoint par arrêté du 04/01/2022.

Il propose que celui-ci garde tout de même sa fonction d'adjoint.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le retrait des délégations du 1er adjoint

- AUTORISE M. Duc Bernard à garder ses fonctions de 1er adjoint

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents au dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### Questions diverses:

- Demande de subvention de l'école pour une sortie au zoo de la Flèche
- Périodicité du ramassage des poubelles
- Problème téléphonique d'une administrée nouvelle arrivante sur la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire  
Bruno DENIS

Les membres du Conseil Municipal :

<b>BAUMANN Michèle</b>	<b>BRETON Alain</b>	<b>DA SILVA Jean</b>
<b>DESREUMAUX Marc</b>	<b>DUC Bernard</b>	<b>GAGNAN Thomas</b> procuration à <b>DENIS Bruno</b>
<b>HENNEQUIN Patrice</b>	<b>PROSPER Mickaël</b>	<b>THOMAS Laëtitia</b>